

L'amour pour les Gens de la Demeure Prophétique (s), Ahl al-Bayt (as)

<"xml encoding="UTF-8?>

Le Coran nous offre un panorama d'éléments biographiques concernant chacun des prophètes dont il fait mention. Ces indications sont parfois si peu précises qu'il est difficile de déterminer avec certitude la nature exacte de ces éléments. Parfois, on ne peut plus que faire une conjecture basée sur l'ensemble des informations disponibles. Parfois, les éléments sont si foisonnantes qu'ils offrent l'ébauche d'une véritable biographie du prophète en vue.



C'est le cas de Noé, d'Abraham, de Joseph, de Moïse, de Jésus (que la Paix et les Salutations divines soient sur eux tous !).

Cela dit, le Coran n'est pas non plus un traité historique. Il enseigne par des allusions à l'essentiel de ce qui caractérisa la prédication des hommes de Dieu.

Les éléments dispersés dans les sourates, rassemblés et mis bout à bout permettent en général de se faire une idée assez complète de la personnalité du prophète dépeint et de sa fonction dans le texte coranique. D'autant plus qu'outre le texte coranique, ces éléments sont renforcés aussi par les traditions prophétiques qui apportent un complément d'informations éclairant des points qui pouvaient rester obscurs. Et cette littérature sainte a donné lieu à un genre nommé Qisas al-Anbiyâ (as) (Les récits des prophètes) (1) .

Selon la tradition, Dieu a suscité sur terre 124 000 prophètes en tout. Si le commun n'en connaît de nom qu'une centaine d'entre eux voire moins, les élites versées dans le domaine savent que le titre de prophète s'applique à un champ vaste, à savoir à tous ceux qui ont eu, de

la part de Dieu, la mission de guider leur peuple. Nous insistons sur le Mandat divin véritable parce qu'il y a eu dans tous les temps des charlatans qui se sont déclarés « prophètes » sans avoir reçu mission de Dieu et qui ont quand-même pu rassembler un certain nombre de gens autour d'eux. Toutefois, comme le Coran nous rappelle que les prophètes tiennent un seul et même discours et que nous n'avons pas à introduire la division entre eux, nous pouvons nous passer de la connaissance de tous leurs noms. Mais il faut noter que si tous les prophètes disent la même chose, ils ne la disent pas tous avec la même force et à partir d'un même rang. Certains sont simplement prophètes, d'autres ont aussi le titre d'envoyés. Le prophète rappelle et entretient vivant l'enseignement de l'envoyé qui l'a précédé, il n'apporte pas une Ecriture nouvelle. Nous en trouvons beaucoup dans la Bible.

Donc ne pas introduire de division parmi les prophètes, ne pas les opposer les uns aux autres, ne signifie pas qu'ils sont tous égaux, qu'ils ont tous le même rang. Même dans la catégorie supérieure des envoyés (qui sont donc aussi prophètes), certains sont qualifiés de 'U^lu al-'azm, c'est-à-dire les Hommes doués d'une grande résolution (2) . Ceux-là sont au nombre de cinq. Il s'agit de Noé, d'Abraham, de Moïse, de Jésus, et de Mohammad (s), le Prophète de l'islam (3) . Ils sont en quelque sorte les archétypes de la révélation.

Le Prophète de l'islam possède aussi le titre de Khâtam al-Anbiyâ', le Sceau de la prophétie, parce qu'après lui, plus aucune révélation d'un Ecrit nouveau ne sera possible. Cela confère donc aux prophètes et sages mentionnés nommément dans le Coran une certaine consécration, un rang et un privilège évidents qui n'ont pas échappé à l'attention des savants. Dans son célèbre Fusûs al-Hikam, le Sheikh al-Akbar, le plus grand Maître, Ibn 'Arabî (4) a développé un système d'une grande cohérence fondée sur l'idée que chaque prophète représente un type humain avec sa complexion propre, un type psychologique aussi, mais surtout une Voie d'accès à Dieu, la trace d'un « pas » (qadam) qu'il suffira de suivre pour parvenir à la connaissance qui caractérisait le lien avec Dieu entretenu par le prophète en question. Il y a ainsi 27 prophètes et sages, classés grossièrement par ordre d'apparition « historique » depuis Adam (as) jusqu'à Mohammad (s), chacun jouant un rôle précis et apportant un enseignement déterminé. Ils sont tous mentionnés dans le Coran, excepté le 26ème d'entre eux qui nous est connu seulement par la tradition (hadith). Il s'agit de Khâlid ibn Sinân dont la fonction hautement symbolique mériterait d'être mise en lumière et qui représente en quelque sorte tous les milliers de prophètes méconnus, réduits au silence. Ce n'est pas le propos ici de développer le sujet.

Avec l'Envoyé de Dieu (s), le cycle prophétique est clos... En dépit des apparences, cela est une
? Bonne Nouvelle. Pourquoi

Parce que désormais Dieu a institué la walâya des Imâms, qui consiste dans l'autorité temporelle et spirituelle des Imâms de la Maison du Prophète, Ahl al-Bayt (as) qui sont 'Alî, ses deux fils Hassan et Hossein (as) et les neuf descendants de père en fils de la lignée de l'Imâm Hossein (as).

Ces hommes sont désignés comme les chefs de la religion de Dieu et leur obéir est obligatoire aux yeux de Dieu et de Son Envoyé (s).

Dans l'un des derniers versets du Coran annonçant la fin de la révélation, le Prophète (s) a reçu l'ordre d'annoncer le parachèvement de la religion en proclamant l'Imâm 'Alî (as) en tant que son héritier ayant la charge de walî, et comme l'homme chargé d'assurer la continuité de la fonction divine des prophètes. 'Alî ibn abî Tâleb n'est pas un nouveau prophète (5) , mais un Imâm. A la fin du pèlerinage à La Mecque, le Prophète a convoqué les croyants à se rassembler dans un lieu appelé Ghadir Khom (6) , pour leur transmettre les ordres de Dieu. Le Prophète (s) a donc fait l'annonce devant une foule de musulmans disant : « Celui dont je suis le Maître (mowlâ), 'Alî que voici est le Maître !... ». Cela est rapporté dans toutes les sources musulmanes. Seul un ignorant pourrait le nier.

Cette fonction est divine, elle ne relève pas de l'élection par les hommes, encore moins d'un coup de force politique. 'Alî ibn abî Tâleb est Imâm parce que Dieu l'a voulu. Comme la parole du Prophète a valeur de parole de Dieu, sa désignation par le Prophète (s) vaut désignation par Dieu. « Obéir à l'Envoyé, c'est obéir à Dieu ; lui tourner le dos... » (Sourate Al-Nisâ (Les femmes) ; 4 : 80) Celui qui mettrait en doute la parole du Prophète n'est pas musulman, comme l'admettent tous les savants de l'islam.

Après la mort de Son Envoyé (s), Dieu n'allait pas laisser les hommes livrés à eux-mêmes, sans guide, sans référence capable de leur servir de critère. Il n'allait pas non plus laisser Ses ennemis se livrer à des manœuvres qui ne tarderaient pas à effacer toute trace de cette Révélation si puissante. Tous les prophètes sans exception ont eu des ennemis. Il allait donc de soi que Dieu désigne des hommes sur la qualité desquels Il se porte Garant, à savoir les Imâms capables d'assurer la défense de Sa religion et de servir de guides successifs aux

croyants.

Dieu parle dans le Coran des Imâms qui détiennent l'autorité par mission divine et désignation prophétique (7) :

« Obéissez à Dieu et obéissez à l'Envoyé et à ceux qui détiennent l'autorité parmi vous... » (Sourate Al-Nisâ (Les femmes) ; 4 : 59). Car il n'est assurément pas question d'obéir à des gouvernements politiques sur la probité desquels nous n'avons aucune garantie. « Dieu ne prescrit pas la turpitude... » dit encore le Coran (Sourate Al-A'râf ; 7 : 28). Dieu n'ordonne pas aux croyants d'obéir à des despotes, des ennemis de Sa religion.

Dieu ne peut pas à la fois nous ordonner d'obéir aux chefs de la Oumma et permettre que les chefs de cette Oumma soient des ignorants ou - que Dieu nous en garde - des incompétents corrompus. Par conséquent, seuls des Imâms infaillibles, ma'sûm, garantis par Dieu, sont capables de diriger légitimement la communauté du Prophète (s).

C'est avec ce grand souci pour l'avenir de sa communauté que le Prophète (s) a dit sur ordre de Dieu dans le Coran

Dis : Je ne vous demande pas un salaire pour cela (= ma mission prophétique envers vous) mais seulement d'aimer mes proches. » (Sourate Al-Shûrâ (La consultation) ; 42 : 23).

Dans ce verset, pour le verbe aimer, le Coran emploie une racine qui indique un degré très fort de l'amour. Il parle de mawaddah : il ne suffit donc pas de montrer simplement une sympathie envers la Famille Ahl al-Bayt (as), mais bien d'une croyance à laquelle s'ajoute le respect nécessaire pour assumer la responsabilité relevant de l'essence même de la foi sur laquelle chacun aura à répondre un jour.

C'était la première fois qu'un prophète faisait une telle demande. Tous les autres prophètes ont affirmé dans le Coran : « Je ne vous demande pour autant nul salaire ; mon salaire n'incombe qu'au Seigneur des univers. » Ce verset est plusieurs fois répété dans la sourate numéro 26, Al-Shu'arâ, (Les poètes). Ces prophètes disaient cela parce qu'ils savaient que d'autres prophètes viendraient après eux.

Comment l'Envoyé de Dieu aurait-il pu faire une demande de lui-même, lui pour qui aucun amour de ce monde, fût-ce l'amour des siens, ne pourrait remplacer l'amour de Dieu ? Comment aurait-il pu faire cela si Dieu Lui-même ne le lui avait pas ordonné dans un but précis ? Comme on le voit explicitement dans le verset, l'ordre émane bien de Dieu : « Dis ! » Le Prophète ne dit que ce que Dieu lui ordonne de dire.

Et le Coran confirme : « lâ yantiqu 'an al-hawâ, le Prophète ne tient aucun langage de passion ». (Sourate Al-Najm (L'étoile) ; 53 : 3).

Fakhr al-dîn Râzî (8) a dit à propos du verset précédent de la sourate Al-Shûrâ concernant l'amour des Proches, al-mawadda fi al-Qorbâ, que Zamakhshari (9) a rapporté dans son commentaire du Coran Al-Kashshâf, que lorsque ce verset fut révélé, les musulmans demandèrent au Prophète (s) : « ô Envoyé de Dieu, qui sont tes Proches dont l'amour nous est devenu obligatoire ? Il répondit : Ce sont 'Alî et Fâtima et leurs enfants ».

Cette tradition prouve que le terme qurbâ (Proches), du verset en question vise ces quatre saintes Personnes, les Ahl al-Bayt.

Nous sommes donc en présence non pas de l'amour filial commun et ordinaire, mais encore une fois, d'un souci de l'Envoyé pour tous les croyants de leur apporter un secours obtenu par son intercession pour assurer leur guidance après lui. En apparence, le Prophète (s) demande pour lui, alors qu'en réalité, il est en train de nous informer du rang élevé des Membres de sa Famille, de leur Mission future. Ce sont Eux qui vont maintenir vivant le sens du Coran, qui en seront les Interprètes Autorisés.

En disant qu'il ne demande « pas de salaire excepté l'amour de sa Famille », il veut dire aux croyants : « Si vous souhaitez vraiment me récompenser, ma volonté est que vous poursuiviez dans la foi sous la direction de ma Famille, pour que la religion que j'ai apportée triomphe toujours. Aimer ma Famille pour que vous soyez guidés sera mon plus grand bonheur. »

Miséricorde divine ! Il (s) nous rend un service et il le compte comme une faveur de notre part !

Le Prophète (s) aimait son cousin et gendre 'Alî ibn abî Tâleb, comme il aimait Hassan et Hossein, ses deux petits-fils. Il a dit aussi à propos de sa fille : « Fâtima est une partie de moi.

Me fait souffrir tout ce qui la fait souffrir. Et celui qui la met en colère me met en colère. » Or le Prophète ne se met en colère que pour Dieu.

Dans un autre verset coranique, nous lisons ceci : « Ils te font comme une largesse (mennat) de s'être fait musulmans. Dis : "Votre adhésion à l'islam n'était pas pour moi largesse. Bien plutôt c'est Dieu qui vous en ferait une de vous avoir guidés à la foi, si vous êtes véridiques." »
(Sourate Al-Hujurât (Les appartements) ; 49 : 17)

Dans ce verset, comme il ne s'agit pas de lui-même, mais de Dieu, le Prophète (s) répond instantanément aux croyants pour les édifier et corriger leur foi chancelante. La faveur de la foi vient de Dieu évidemment. Quand un homme vous sauve de l'enfer, ne vous attendez pas à ce qu'il vous dise en plus : "merci".

Dans la sourate Sabâ ; 34 : verset 47, le Coran confirme aussi clairement que le Prophète (s) a demandé quelque chose qui est dans notre intérêt. « Dis : ce que je vous ai demandé comme salaire est à vous (vous revient), car mon salaire n'incombe qu'à Dieu. » L'analyse est claire et compréhensive : il s'agit d'aimer une Famille dont les Membres sont tous purs au témoignage même de Dieu. « ...Dieu ne veut qu'écartier de vous la souillure, Gens de la Maison (Ahl al-Bayt), et vous garder tout purs ! » (Sourate Al-Ahzâb (Les coalisés) ; 33 : 33).

Voici comment le Coran rejette fermement les illusions des prétentieux, ceux qui s'imaginent rendre service au Prophète (s) en embrassant l'islam. Il les invite à une compréhension nouvelle : Il y a deux raisons pour nous d'aimer les Ahl al-Bayt : la première raison consiste à discerner la Grâce divine dans la guidance apportée par le Prophète (s) qui est sans aucun doute venu sortir le commun des ténèbres de l'ignorance jahl, il nous faut obéir à l'ordre de l'Envoyé de Dieu qui nous le demande, et la seconde raison réside dans le fait que nous sommes les premiers bénéficiaires de l'existence bénie de la Famille du Prophète (s). Nous aurons ainsi obéi aux deux sens visés par l'ordre coranique.

C'est pourquoi, comme nous le disions, après la révélation des derniers versets du Coran, le Prophète (s), obéissant à l'ordre que lui donne Dieu, rassemble les musulmans et élève, devant eux, la main de 'Alî ibn abî Tâleb, et proclame : « Celui dont j'ai été le maître, 'Alî que voici est devenu son maître. ô Dieu sois l'Allié de celui qui se montre son allié (de 'Alî) ! Et sois l'Ennemi de celui qui est son ennemi ! »

Le Prophète (s) a ainsi fidèlement transmis ce qui lui était demandé de transmettre aux gens, et sans quoi sa mission n'aurait pas été accomplie, comme le précise le Coran.

« Transmets, Envoyé, ce qui est descendu sur toi de ton Seigneur. Si tu négligeais de le faire, tu manquerais à la communication du message, alors que Dieu assure ta protection (contre la méchanceté) des hommes... » (Sourate Al-Mâ'ida (La table servie) ; 5 : 67).

Pour bien compléter son message concernant le rôle de sa Famille (as) dans la religion, le Prophète a dit : « Je laisse parmi vous deux Choses dont la responsabilité est lourde à porter : le Livre de Dieu et ma descendance, les Gens de ma Maison. »

L'Imâm Hossein (as) a dit en route vers Karbalâ : « Par Dieu, toute personne qui entendra notre appel à l'aide et qui n'y répondra pas ne connaîtra que la destruction. » (10)

back to 1 Dans beaucoup de pays, ces récits moralistes et éducatifs concernant les prophètes, rassemblés dans des livres, reprennent les éléments authentiques de la tradition. Ils sont écrits avec un style accessible au commun et sont narrés aux enfants des familles musulmanes sous forme de contes qui se rapprochent du réel. Ils sont très appréciés par les enfants qui s'initient ainsi à l'histoire sainte. Dans certains pays musulmans, ils sont déclamés sur les places publiques par des conteurs autour de qui s'assemble une grande foule.

back to 2 L'expression apparaît dans la sourate Al-Ahqâf (nom de lieu) 46, au verset 35. Berque la traduit par : « Alors patiente, comme patientèrent les êtres de rigueur d'entre les envoyés... ».

back to 3 On peut se référer à ce sujet au chapitre des Législations divines (Sharâ'e', pluriel de shari'a) de la compilation des traditions par Kulaynî, Al-Usûl min al-Kâfî. Les cinq « êtres de rigueur » d'entre les envoyés sont ceux qui ont apporté une législation nouvelle : Noé, Abraham, Moïse, Jésus et Mohammad, que le salut soit sur eux tous. Ils durent faire preuve de patience devant les attaques de leurs détracteurs.

back to 4 D'origine andalouse, Ibn 'Arabî s'établit à Damas, au début du XIIIème siècle. Son célèbre Fusûs al-Hikam (Les Chatons des Sagesses) a été très commenté dès les premiers siècles suivant sa mort, surtout dans les régions de langue persane. Il quitta ce monde en

1240 à Damas où il a son tombeau.

back to 5 Le Prophète a dit à 'Alî : « Tu es pour moi dans le même rapport qu'eut Aaron envers Moïse, sauf qu'il n'est point de prophète après moi ».

back to 6 Le nom Ghadir veut dire : étang. L'étang de Khom est un lieu situé entre La Mecque et Médine, les caravanes s'y retrouvaient après le pèlerinage, pour faire boire leurs montures avant de se séparer, chacune allant dans sa direction.

back to 7 Dans la tradition, il est dit que le Prophète (s) a donné le nom des descendants de 'Alî ibn abî Tâleb qui auront après lui la responsabilité de gestion des affaires des musulmans.

back to 8 (mort en 1210) Auteur d'un célèbre commentaire du Coran, intitulé *Mafâtih al-Ghayb*, les clefs de l'invisible.

back to 9 Grammairien et commentateur du Coran, mort en 1143. Surnommé Jâr Allâh, le voisin de Dieu. Son commentaire est intitulé *Al-Kashshâf*, "le livre qui dévoile" les significations du Coran.

back to 10 Abu Mekhnaf, *Kitâb Maqta al-Hossein* (as), l'un des plus anciens écrits sur la révolte de l'Imâm Hossein (as) contre la tyrannie des Omeyyades. Comme l'a dit Mu'in al-Dîn Chishti, le saint d'Ajmar (Inde) : « Plutôt que de tendre sa main en allégeance au corrompu Yazid, fils de Mu'âwiya, l'Imâm a préféré donner sa tête pour défendre la religion de Dieu. »

: Références

Motaharî, Mortezâ, *Ketâb-e Jâzebeh va dâfe'eh 'Alî*, (Attraction et répulsion de l'Imâm 'Alî), pp. .88-90